

Marché de prestation de services

Marché à bons de commande

Règlement de consultation et cahier des charges
Consultation inspirée mais non soumis à la commande publique

Prestations d'ingénierie

Hub numérique inclusif des Hauts-de-France
réf. : POP HUB – 2019 – MEC.2



1/ Contexte de la consultation

La Banque des territoires a lancé le 13 septembre dernier l'appel à projet « Hubs France connectée ». Une enveloppe globale de 5 millions d'euros a été allouée pour financer 10 projets territoriaux de hubs. Cet AAP s'inscrit dans un contexte de numérisation de la société qui tend à renforcer les inégalités. Le numérique a profondément transformé la société. Pour que chacun puisse s'approprier le numérique et comprendre ses transformations en cours, les hubs devront faire converger tous les acteurs qui concourent à une transition numérique humaine et sociale.

Une réponse collective s'est structurée dans la Région Hauts-de-France. Des représentants de la Région, des départements, de la MEL, de la Ville de Lille et de POP ont travaillé à une réponse commune, intégrant tous les acteurs du territoire qui se sont déclarés intéressés. La Région, l'Etat dans le cadre de la démarche SILLAB et POP ont co-rédigé le dossier en prenant en compte les attentes des parties prenantes.

En avril, la proposition de Hub numérique inclusif Hauts-de-France a été retenue. Le portage du projet est assuré par POP. POP est une entreprise sociale ancrée sur le territoire des Hauts-de-France dont la mission est de participer à une société numérique plus inclusive et plus créative, à travers ses activités de médiation numérique, d'émergence de tiers-lieux, de formation et d'accompagnement des acteurs du territoire.

“Prototypeur Opérationnel de Projets” d'innovation sociale numérique, POP impulse, teste et passe à l'échelle des projets transformateurs au service d'une société numérique plus inclusive et créative. POP dispose d'une capacité à gérer des sujets nouveaux et complexes, et à associer les différentes parties-prenantes : acteurs publics, secteur associatif, entreprises, innovateurs sociaux ; par une approche à la fois collaborative et entrepreneuriale, très connectée à son écosystème et orientée vers l'intérêt général. Grâce au Hub, tous les acteurs du numérique inclusif verront leur action renforcée : animateur numérique, travailleur social, fabmanager, formateur, coworkeur, bibliothécaire, agent de collectivité... Ils disposeront d'outils, de ressources, de mise en réseau, mais surtout d'un accompagnement pour repenser et consolider leur modèle économique, et participer ainsi à leur autonomisation, au sein d'un réseau collaboratif porteur et enrichissant.

L'offre se compose de 12 services et 3 activités transversales afin de répondre aux enjeux clés des acteurs du territoire :

- Structurer et faire monter en compétence les opérateurs
- Accompagner et coordonner l'action des acteurs publics
- Renforcer la prise en compte de la médiation numérique par les acteurs sociaux et administrations

2/ Objet de la consultation

Au sein du Hub, POP va déployer une ingénierie dans plusieurs domaines : médiation, tiers-lieux, formation, animation d'ateliers, mise en réseau, ingénierie de projets innovants. Pour répondre à l'ensemble des besoins identifiés par les acteurs de la médiation numérique et attendus par la Banque des Territoires, l'offre d'accompagnement sera complétée par des prestations en ingénierie financière, juridique et montage de dossiers européens.

Cette consultation porte sur l'exécution de ces prestations. Pour répondre aux enjeux définis plus haut, et afin de donner de nouveaux moyens d'action aux publics visés, les

opérateurs de médiation numérique seront accompagnés pour développer les activités des lieux dont ils ont la charge : évolution des activités et des modèles économiques, des statuts et de la gouvernance, conseil sur l'organisation, l'offre de service et la communication des opérateurs. La montée en compétence des acteurs passe aussi par la connaissance et la maîtrise des dispositifs de financement européens à mobiliser pour monter de nouveaux projets.

Les retours d'expériences de chacun pourront nourrir les réflexions sur les choix de ces outillages.

Les structures cibles des accompagnements d'ingénierie du Hub sont notamment :

- Les opérateurs de la médiation numérique
- Les acteurs publics
- Les acteurs sociaux et administration

La présente consultation se décompose ainsi en 3 lots :

- Lot 1 : ingénierie juridique
- Lot 2 : ingénierie financière
- Lot 3 : ingénierie en montage de projet européen

3/ La durée du marché et le prix de la prestation

Le présent marché prend effet à compter de sa notification pour une durée de 12 mois renouvelable par reconduction tacite par période de 12 mois sans que sa durée totale ne puisse excéder 3 ans.

La prestation s'effectuera par bon de commande de 10 000 € HT correspondant à 20 jours d'intervention par lot. Cette enveloppe pourra être renouvelée jusqu'à un montant indicatif de 30 k€ HT par lot.

Il est fortement suggéré au prestataire de proposer un prix de journée unique pour l'ensemble des prestations, afin de simplifier la gestion du marché et l'optimisation du budget.

Pour chaque demande de la part du Hub, le prestataire établira un devis simplifié, qui donnera lieu à un bon de commande spécifique, précisant le nombre de jours et intégrant si besoin la refacturation de prestations techniques (impression, frais de transport, etc.)

4/ La prestation attendue

La mission type représentera 2 à 6 jours ingénierie sur des questions ciblées. Il s'agit d'un premier niveau d'intervention, qui ne vise pas forcément à résoudre entièrement une problématique. Les interventions pourront parfois se faire en collaboration avec d'autres intervenants.

Lot 1 : ingénierie juridique

L'offre du Hub intégrera conseils et expertise pour le développement des lieux de médiation numérique : statuts et gouvernance, conseil sur l'organisation, traduction juridique de l'évolution de l'offre de service.

Exemple d'intervention : une association se pose la question d'évolution vers un statut SCIC et souhaite une première étude pour identifier les modalités de cette transformation.

Exemple d'intervention : un centre social municipal veut développer une activité de formation et se pose la question du cadre juridique, réglementaire et fiscal de cette activité.

Lot 2 : ingénierie financière

L'offre du Hub intégrera conseils et expertise sur l'évolution des activités et des modèles économiques des opérateurs de médiation numérique et offrira un accompagnement sur les solutions financières et la recherche de financements.

Exemple d'intervention : une collectivité se pose la question de la pérennisation économique d'un service porté par des services civiques.

Exemple d'intervention : une association a besoin d'aide pour élaborer un budget dans le cadre d'un appel à projet.

Lot 3 : ingénierie en montage de projet européen

L'offre du Hub intégrera conseils un accompagnement sur le montage de projet européen, à travers des ateliers de sensibilisation et des accompagnements individuels. Ils s'articuleront autour des aspects méthodologiques (« Rédiger un dossier de financement convaincant ») et des aspects techniques (« Assurer le suivi d'un projet FEDER »). Le travail d'accompagnement pourra s'étendre à la pré-identification de partenaires potentiels (par ex. pour un appel à projets Interreg nécessitant des collaborations transfrontalières, ou encore sur des dispositifs impliquant des acteurs de la recherche).

Exemple d'intervention : 3 structures souhaitent se regrouper pour monter un dossier FEDER.

Pour toute demande de précision sur les prestations attendues, contactez Emmanuel Vandamme ev@pop.eu.com - 06 73 39 26 83.

5/ Les modalités de dépôts des candidatures

La présente consultation est lancée le **lundi 27 mai** pour une remise **au plus tard le mercredi 12 juin à 19h**. Toute offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

Les structures candidates sont invitées à procéder au dépôt de leur dossier comme suit :

1/ par courrier à Emmanuel VANDAMME, Président de POP, au 10 rue Nicolas Leblanc – 59000 Lille

2/ par mail à **consultation@pop.eu.com**

L'objet de l'envoi doit apparaître sous le format : **POP HUB – 2019 _ MEC.2 [nom de la structure porteuse]**

Les structures recevront un mail de confirmation de la réception de leur candidature.

Seront déclarées « recevables » les candidatures :

- complètes ;
- parvenues avant la clôture de l'appel à projets ;
- transmises selon la procédure prévue, telle que détaillée ci-dessus.

Pour que la candidature soit bien prise en compte, il sera demandé de transmettre l'ensemble des documents demandés par le biais d'un envoi unique.

Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Une note méthodologique synthétique de 6 pages présentant les dispositions que le candidat prendra pour exécuter la mission en tenant compte des exigences de disponibilité et de réactivité.
- Les références et expériences professionnelles en relation directe avec l'objet du marché.
- Un prix de journée pour l'ensemble des interventions.

6/ Les critères d'attribution et pondération de la prestation

L'analyse des offres aura lieu le 13 juin 2019. Le jury sera composé des représentants du Consortium du projet : POP, Région Hauts-de-France, SIILAB. Il se réunira le 14 juin pour sélectionner le prestataire. Le nom du candidat retenu sera publié sur le site du Hub numérique inclusif Hauts-de-France.

Les offres des candidats présentant des capacités suffisantes sont analysées au regard des critères de jugement des offres suivants :

- la qualité de la démarche d'intervention:40%
- le coût de la prestation :30%
- l'expérience et les compétences au regard des objectifs de la mission :30%

POP établira une convention avec la structure sélectionnée qui précisera notamment : le contenu du projet ; le calendrier prévisionnel de déploiement; les critères et le calendrier prévisionnel de déclenchement des missions ; les modalités de suivi ; les modalités de communication ; etc.

7/ Modalités de règlement

Le règlement des prestations du présent marché public a lieu par virement et s'effectue selon les règles de la comptabilité publique et du Code de la commande publique. Les sommes dues en exécution du présent marché public font l'objet d'un paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement et de ses pièces justificatives.

Le paiement est conditionné par la réalisation effective des objectifs et missions visés. Son montant s'effectuera au prorata du service fait sur production de justificatifs.

Outre les mentions prévues par la réglementation, les demandes de paiement indiquent la référence au numéro de marché, le cas échéant, le montant de la variation des prix.

Dans l'hypothèse où les prestations supplémentaires ou modificatives entraînent l'augmentation du marché public, un avenant sera conclu.